



# Communiqué de presse

---

Le 22 février 2023

## La FESP confirmée dans sa place de fédération leader des services à la personne !

L'arrêté du 13 décembre 2021 du ministre du Travail qui fixe la liste des organisations professionnelles représentatives ainsi que leurs poids respectifs, avait reconnu la Fédération du service aux particuliers (FESP) comme étant la première fédération des services à la personne ! Cette représentativité s'apprécie au regard du nombre d'entreprises appartenant à ladite fédération professionnelle et du nombre de salariés qu'elles représentent. L'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Paris le 16 février 2023 confirme sa position de leader, pourtant contestée par d'autres organisations professionnelles. Le poids des organisations de 44,2 % pour le Syndicat des entreprises de Services à la Personne (SESP) confirme bien qu'elle représente le plus et en nombre d'entreprises et en nombre de salariés.

Le SESP est à ce titre la première organisation professionnelle du secteur des services à la personne et cela depuis 25 ans. Elle a contribué à structurer le secteur en travaillant à la création du crédit d'impôt et celui de l'avance immédiate ; deux dispositifs essentiels pour les SAP.

Pour Brice Alzon, président de la FESP « nous représentons tous les métiers du secteur, de la petite enfance en passant par le soutien scolaire, jusqu'au maintien à domicile. La FESP et le SESP accompagnent les Français ainsi que les territoires pour répondre aux besoins de tous les citoyens. Nous parlons de "maison commune", parce que c'est notre ADN. Cette confirmation est l'occasion, une nouvelle fois, de remercier tous nos adhérents qui nous font confiance et surtout qui nous positionnent comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des négociations de la branche. Ils sont activement engagés au sein des commissions de travail et sur le terrain autour de nos référents territoriaux. La FESP est particulièrement impliquée auprès des pouvoirs publics, des parlementaires, et aux côtés de ses adhérents pour porter leurs propositions et structurer le secteur. »

### Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

### A propos de la FESP

---

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires

sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt - trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.